



Ville de Pontivy

Commission ville et déplacements

Compte-rendu de la réunion du 13 mars 2012

C12-2012-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Alain LE MAPIHAN, adjoint au maire
Mme Anne-Marie GRÈZE, conseillère municipale
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal
M. Jean-Luc LE BELLER, conseiller municipal
M. Gérard DERRIEN, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Monsieur Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
Monsieur Guy LE CLOAREC, responsable de la police municipale

PROJET DE DÉLIBÉRATION

*- Extension des compétences de Pontivy communauté au transport public de personnes –
avenants de substitution*

DOCUMENTS ANNEXÉS

Plan rue des Sports
Plan rue Emile Souvestre
Plan rue de Rivoli
Plan rue Stanislas Le Compagnon
Plan boulevard Romain Rolland

I – Point sur l'AVAP

Le décret officialisant la mise en place des Aires de mise en valeur du patrimoine (AVAP) est paru le 19 décembre dernier. La circulaire d'application devrait sortir très prochainement, précisant les modalités de mise en place.

Pour Pontivy la sortie de ce décret intervient dans une situation particulière de révision en cours de la ZPPAU (Zone de protection du patrimoine architectural urbain).

Par ailleurs, le décret précise que tant que la collectivité n'est pas arrivée au stade de l'enquête publique dans le cadre de la constitution ou la révision d'une ZPPAU, celle-ci est automatiquement transformée en AVAP. Il précise également qu'au 12 juillet 2015 les ZPPAU seront obsolètes.

La ville a donc tout intérêt à s'inscrire dès maintenant dans le processus Avap.

Le décret prévoit également dans ce cadre la mise en place d'une commission locale : la CLAVAP (commission locale de l'AVAP).

Celle-ci est créée sur délibération du conseil municipal, composée de 12 à 15 membres (nominatifs) dont 5 à 8 élus, 3 représentants des administrations (Préfecture de Région, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), ainsi que 4 personnalités qualifiées (2 représentants des intérêts économiques locaux et 2 représentants du patrimoine culturel local). La CLAVAP est pérenne et suit l'AVAP sur toute sa durée, elle aura des prérogatives étendues notamment en termes de développement durable, elle donne un avis consultatif, elle est obligatoirement consultée pour la mise en place de l'AVAP, elle est présidée par un élu, elle devrait donc être créée sur Pontivy au conseil municipal de Juin prochain.

L'Architecte des Bâtiments de France, pour sa part, conserve toujours les prérogatives de l'avis conforme.

Dans le cadre de la révision en cours de la ZPPAU et de sa transformation en AVAP le projet pourrait s'établir comme suit, dans l'ordre :

1. Formalisation du projet d'AVAP avec le Cabinet qui travaille actuellement sur la révision de la ZPPAU
2. Avis de la CLAVAP sur le projet de constitution de l'AVAP
3. Arrêté du Préfet de Région
4. Délibération du Conseil Municipal approuvant le projet
5. Avis de la Commission Régionale de Protection des Sites (CRPS)
6. Prise en compte par la collectivité des avis formulés, modification en conséquence du projet
7. Nouvelle délibération du Conseil sur le projet modifié
8. Enquête publique
9. Avis de la CLAVAP
10. Création du document définitif de l'AVAP
11. Avis du Préfet (2 mois)
12. et enfin délibération du Conseil Municipal validant officiellement la création de l'AVAP

Avancement de la révision en cours de la ZPPAU

Pour mémoire, le cabinet qui travaillait jusqu'ici sur la révision de la ZPPAU a d'ores et déjà élaboré les projets de règlement pour les secteurs des canaux et rivières et le secteur rural. Le projet sur la partie urbaine de la ville devrait être disponible sous un mois environ.

Un complément de mission sera donc à prévoir auprès de ce cabinet (subvention possible de la DRAC) pour l'intégration de ce travail dans le nouveau projet AVAP.

II – Divers aménagements de sécurité

Rue des Sports

Trois options sont présentées à la commission pour cet aménagement :

- l'option 2 : réalisation d'un plateau surélevé au croisement des rues de la République et des Sports : option non retenue car travaux importants
- option 3 : réalisation d'une chicane ne laissant le passage qu'à un seul véhicule en même temps, passage situé sur le côté droit en montant la rue des Sports constituée d'un marquage au sol, de bornes limitant la largeur et de la signalisation correspondante : option possible, mais ne limitant pas la vitesse aux véhicules montant...

- option 4 : réalisation d'une chicane dans l'axe de la rue (marquage au sol, bornes et signalisation) : solution retenue car impactant les deux sens de circulation et ne nécessitant pas de gros travaux. Cette solution est également réversible et peut donc être testée et modifiée si nécessaire. Elle présente également l'avantage de laisser la place au passage des vélos sur le côté, limitant les risques d'interférence dans la chicane : option retenue par la commission.
- (l'option 1 coussins berlinois présentée lors de la commission précédente n'a pas été proposée car la pente de la rue ne permet pas une conformité aux normes).

Avant projet rue Émile Souvestre

Il comprendrait :

- la rénovation de la partie centrale de la chaussée (remplacement des dalles porphyre par de l'enrobé)
- le resserrement des bornes en granit et la mise en place d'une borne automatique à l'entrée de la rue, côté place Anne de Bretagne

Des questions restent en suspens concernant le sens de circulation, notamment pour les riverains pour ressortir de la rue l'été lorsque la rue du Pont intègre la terrasse du bar restaurant, idem pour les livraisons des commerces, le passage pompiers, les modalités de fonctionnement de la borne automatique, les accès autorisés, les modalités de stationnement ou non selon la période de l'année.

Ce projet reste encore à étudier avec les riverains et commerçants.

Rue Stanislas le Compagnon

Il s'agit de réduire la vitesse devant l'école Paul Langevin. Le projet consiste en la pose de 2 zones de coussins berlinois, en partie basse et environ 100 m plus haut avec l'instauration d'une zone 30 entre les deux : avis favorable de la commission.

Rue de Rivoli

Il est proposé de modifier le carrefour entre les rues du Tribunal et de Rivoli, pour agrandir les trottoirs à l'intersection (constitution d'oreilles avançant sur la chaussée et protégeant les stationnements) et permettre la mise aux normes accessibilité : avis favorable de la commission

Aménagement piéton rue Jef le Penven

Installation d'un cheminement, côté Est de la rue, du milieu du cimetière environ jusqu'à l'intersection avec l'avenue des Cités Unies.

Le projet prévoit la mise en place de bornes protégeant le cheminement de la chaussée, un revêtement stabilisé d'environ 1m de large et la réalisation d'une conduite d'eau pluviale aux endroits qui en sont dépourvus : avis favorable de la commission.

Aménagement de sécurité Boulevard Romain Rolland

Consiste en l'installation de 3 équipements :

- mise en place de coussins berlinois encadrant un passage piéton, face au débouché du chemin remontant de la salle omnisports de Kerjalotte et pour sécuriser la traversée du boulevard.
- mise en place de bornes empêchant le stationnement et permettant ainsi la visibilité à droite au sortir de la rue Pierre Jakez Helias
- mise en place de coussins berlinois sur le bd Romain Rolland, au niveau de la rue des Bouvreuils

Avis favorable de la commission.

Rue Maurice Ravel

Entre les rues Bizet et Mozart, afin de répondre à la vitesse excessive, au stationnement anarchique aux abords du lycée du Blavet et à l'impossibilité pour les piétons d'emprunter convenablement les trottoirs il est proposé de matérialiser un stationnement à cheval sur la voirie et les trottoirs + pose de bornes protégeant les circulations piétonnes : avis favorable de la commission.

Rue des Ajoncs

Là également, il s'agit de réduire la vitesse des véhicules. Un projet est à l'étude et sera présenté prochainement.

III – Questions diverses

Sécurité des traversées piétonnes devant la caserne de gendarmerie, aux abords du Pont du Quartier

Un projet est à envisager rapidement en concertation avec la gendarmerie et sera proposé à une prochaine commission.